



Divorce international entre un francais et une etrangere

Par **flashl59**, le **22/08/2011** à **21:13**

Bonjour,rrnrnJe suis Francais et me suis marie avec une Peruvienne au Perou, a l eglise, a la mairie d un village au Perou, et legalement a l'ambassade de France au Perou.rnMa femme a pris l avion jusque Paris il y a 3 mois, puis est partie directement vivre en Espagne, sans me voir ni me prevenir.rnrnElle vient de me recontacter pour que je signe des papiers pour qu elle puisse legalement travailler et etudier pendant 3ans en Espagne.rnY a t il un risque si je signe ces papiers ?rrnrnJe voudrais divorcer, comment dois je m y prendre ?rnDois je obligatoirement prendre un avocat ?rrnrnJe vous remercie d avance pour votre aide qui me sera tres precieuse.rnrnBien cordialement.

Par **chris_ldv**, le **23/08/2011** à **11:45**

Bonjour,rrnrnSur la seule base des informations que vous communiquez votre épouse semble ne s'être mariée que pour disposer d'un titre de séjour valable en Europe...rnCela s'appel un mariage gris.rnrnLe renouvellement du titre de séjour de votre épouse en qualité de conjoint de français est subordonné à ce que vous viviez effectivement ensemble, ce qui n'est pas le cas. Votre épouse ne pourra donc pas renouveler son titre de séjour en qualité de conjointe de Français, d'où sa tentative visant à travailler et à étudier en Espagne.rnrnLes risques si vous signez de tels documents sont multiples:rrnrno cela officialise votre complicité dans un mariage de complaisance qui n'a comme seul but que d'attribuer un titre de séjour sous un faux motifrrnrno vous demeurez responsable de part la loi française en qualité de conjoint de fournir aide et assistance à votre épouse (même en Espagne elle peut demander et obtenir auprès d'un juge français une allocation de subsistance que vous devrez payer)rrnrnVous

devez obligatoirement avoir recours à un avocat français pour divorcer en France.

Cordialement,

Par **flashl59**, le **23/08/2011 à 19:00**

Bonjour,

Un grand merci pour votre réponse, qui sera plus qu'un guide dans mes démarches.

Puis je vous demander à nouveau : Si je parviens à convaincre ma femme péruvienne de divorcer à l'amiable, ce qui faciliterait grandement les démarches je pense, une fois divorcée : pourra-t-elle rester en Europe librement (et en l'occurrence en Espagne), ou devra-t-elle retourner au Pérou après la fin de son droit de séjour initial d'un an ?

Je vous remercie à nouveau pour votre aide et votre réponse.

Bien cordialement.

Par **mimi493**, le **23/08/2011 à 19:24**

[citation] Si je parviens à convaincre ma femme péruvienne de divorcer à l'amiable, ce qui faciliterait grandement les démarches je pense, une fois divorcée : pourra-t-elle rester en Europe librement (et en l'occurrence en Espagne), ou devra-t-elle retourner au Pérou après la fin de son droit de séjour initial d'un an ? [/citation] personne ne peut le prédire. Il appartiendra à l'Espagne, en fonction de sa législation, de lui délivrer ou non, un droit au séjour

Par **newman**, le **05/09/2011 à 09:45**

bonjour ...

puisque qu'il faut faire à mon avis c'est faire une demande de l'annulation de votre mariage car celle-ci a toutes les chances d'être couronnée de succès

vu qu'il y a détournement de l'institution du mariage les faits sont là pour le prouver et vu la jurisprudence en la matière il ne devrait pas avoir de problème concernant l'annulation de votre mariage ...

Contacter l'association ANVI sur internet ils vous aideront

cordialement

Par **flashl59**, le **05/09/2011 à 09:53**

Bonjour,

un grand merci pour votre réponse, très précieuse ! Je vais contacter cette association et entamer les démarches.

Encore merci pour vos renseignements.

Bien cordialement.

Par **newman**, le **05/09/2011 à 10:43**

rebonjour,

oui contacter les, ils sont de bon conseil....

moi j'ai épousé une jeune femme malgache et elle est venue en France en mars dernier. Au bout de 2 mois de vie en France avec moi, elle a quitté le foyer conjugal pour aller revivre dans son pays d'origine.

Depuis,

elle me réclame de l'argent au téléphone et par SMS. J'essaye de résister et de pas pas lui envoyer . Ma femme a exploité ma solitude et en fait ce qui l'intéresse , ce sont des motifs plus matérialistes , une certaine vénalité que ces filles du tiers ont à la base
Une annulation de mariage permet d'éviter de devoir payer une pension alimentaire durant la procédure de divorce voire même une prestation compensatoire au terme du jugement de divorce C'est comme si le mariage n'avait jamais eu lieu et vous retrouverez votre statut matrimonial antérieur.
il faut que vous engagiez une procédure d'annulation et que vous pouvez contacter maître COHEN , avocat à Annecy spécialiste des annulations de mariage:0677660032. Il est fort comme avocat !
nou mickael.cohen@windowslive.fr qui peut vous aider dans cette voie !
J'espère bonne chance....et donner moi des nouvelles:
serge.pomykala@gmail.com

Par **3eva**, le **06/09/2011 à 22:34**

Bonjour,
je me permets de vous souhaiter bon courage car moi aussi je suis victime d'un mariage gris.
Mon futur ex a quitté le domicile 8 mois après son arrivée donc après avoir obtenu sa vignette OFII et donc avant que nous n'allions ensemble à la préfecture pour sa 1ère demande de demande de titre de séjour.
A ce jour, je me rends compte que cette personne était tout à fait au courant de ce qu'il pouvait faire car il vit à 900m de chez moi. A t'il un récépissé de demande de titre de séjour ? Je n'en sais rien. Il vient de m'envoyer une requête initiale en divorce.
Après l'avoir aidé pendant 5 ans quand il était à Cuba, il a utilisé une plainte pour violences conjugales pour justifier l'abandon du domicile conjugal et m'attaque maintenant par le divorce. C'est cool, n'est ce pas ? Surtout quand on sait qu'à Cuba, il pourrait divorcer pour 5 euros ...
J'espère que vous avez obtenu des orientations précieuses pour résoudre votre situation. Je suppose que depuis , vous vous êtes rapproché d'un avocat.
Cordialement

Par **whit**, le **10/09/2011 à 19:44**

Cher Newman,
L'avocat cité est surtout très fort en arnaque d'arnaqués... un grand nombre s'en plaignent aussi. A commencer par sa formule de rémunération proposée en entrée, le plat de résistance sera tout aussi indigeste...
A bon entendeur

Par **newman**, le **11/09/2011 à 16:57**

C'est vrai que maître cohen est cher du point de vue mais je ne suis pas au courant si c'est un arnaqueur d'arnaqués?
Les points communs à moi (newman, 3eva, flash159), c'est que nos conjoints ont détourné l'institution du mariage dans un but migratoire et , à condition de le prouver, normalement , le juge doit annuler de tels mariages, voire condamner l'escroc.
Il s'agit de mariages gris.
Si le mariage a été célébré à l'étranger , l'annulation du mariage doit-elle être demandée au tribunal de grande instance de Nantes ?
A flash159: je me demande si juridiquement votre mariage a été consommé puisque on peut considérer qu'il n'y a eu constitution d'un foyer conjugal?
Cordialement

Par **mimi493**, le **11/09/2011** à **17:37**

[citation]à condition de le prouver, normalement , le juge doit annuler de tels mariage, voire condamner l'escroc. [/citation] ce sont deux notions différentes. Les condamnation au pénal sont inexistantes, car apporter la preuve du mariage dans l'unique but d'avoir des papiers est quasi-impossible sauf aveu de la personne.
Pour annuler le mariage, il suffit d'un vice de consentement.

Par **newman**, le **15/09/2011** à **20:57**

Bonjour à tous , rneffectivement , il faut pour une condamnation au pénal des aveux, une attestation comme quoi la le conjoint immigré reconnaît qu'il vous a épousé pour des visées migratoires et non à des fins matrimoniales.
Mais l'on peut porter plainte pour mariage frauduleux directement au commissariat de police.
A flash159 : avez vous des nouvelles de votre épouse et où en êtes vous dans les démarches?
Il ne faut surtout rien signer , sinon cela pourrait être considéré comme un mariage blanc, donc vous serez sanctionné !
Ne donnez surtout pas d'argent non plus , à ces arnaqueuses

Par **Ali01**, le **01/04/2013** à **22:34**

ATTENTION ATTENTION ! Newman, tu cites un avocat (Me Mickaël COHEN). Sache que de très nombreuses personnes se plaignent d'un avocat à tel point que l'ANVI l'a retiré de sa liste d'avocats conseillés !!! Il prend 3600€ pour envoyer une requête au Parquet de Nantes, qui REJETTE car tu es déjà marié... Oui oui !!! L'avocat auquel je fais allusion se dit être l'avocat historique des mariages gris et prétend jouer sa réputation sur chaque dossier d'autant qu'il aurait ses entrées. A titre préventif, il peut être utile d'enregistrer ses conversations avec lui (ce n'est pas compliqué aujourd'hui). À tous: le mieux est encore de VÉRIFIER ce que je dis en appelant directement l'ANVI, qui n'est pas intéressée financièrement par les victimes !!!!!!!!!!!!! Demandez à l'ANVI le NOM de cet avocat qui arnaque. Un coup de fil qui peut faire économiser 3600€ :-)
ANVI : 04.66.88.35.38 / 0800.30.32.77 / anvibureau@gmail.com
Il peut être aussi utile de passer un coup de fil au Parquet de Nantes pour avis... Gratuit !!!!!!!!!!!!!

Par **POU7**, le **06/10/2022** à **13:09**

Bonjour,
J'ai épousé une péruvienne avec laquelle j'ai eu deux enfants. Après avoir passé deux ans en France elle est partie au Pérou sous prétexte de vacances et n'est pas revenue. Elle me demande de divorcer et réclame une pension alimentaire de 500 euros par mois alors que j'ai très peu de moyens. Je vais aller au Pérou pour voir mes enfants et divorcer mais je ne connais pas la procédure péruvienne et j'ai peur de ne plus voir mes enfants.